

Déclaration de Bertrand Houillon
Conseil municipal du 3 novembre 2010

Depuis longtemps, le mode d'administration du service public de l'enfance a évolué sur notre commune pour être conforme à la loi : association paramunicipale au début passée en association indépendante sous convention mais sans appel d'offre pour délégation, puis engagement de la procédure de délégation.

Dans toute cette évolution, tout le monde le sait bien, nous avons une et même volonté : la continuité du service avec les mêmes valeurs de l'éducation populaire (citoyenneté, développement de l'individu, émancipation, responsabilisation, accès pour tous au savoir).

La procédure de délégation a eu lieu. Les négociations ont été engagées. Mais ces discussions ont abouti au fait que nous n'avons pas d'autre choix que la municipalisation pour sauvegarder ce service public et maintenir les valeurs que nous défendons.

Depuis la première annonce, indispensable, beaucoup de passions, de mises en garde individuelles ou collectives, de craintes, se sont fait jour. Ceci peut paraître normal car nous avons une histoire véritable, à Magny-les-Hameaux et donc à Magny Loisirs. Ces dernières semaines ont donc été passionnées, trop parfois, dépassant certaines limites verbales, devenant même intolérables, et je l'ai dit lorsque je le jugeais nécessaire. C'est malheureusement le jeu de la passion, devant laquelle nous avons voulu le dialogue et l'explication.

Notre majorité a donc discuté, avec tout le monde, sans exception, a présenté les éléments juridiques qui nous obligent à municipaliser aujourd'hui. Nous avons aussi rassuré sur toutes les interrogations qui se sont exprimées, avec des réponses claires sur toutes les activités (qu'elles aient été incluses dans la procédure de DSP ou non), sur le personnel, sur la participation des parents. Et nous continuerons.

Nous avons la responsabilité en tant que conseil municipal d'assurer la pérennité du service public, sa continuité, sa qualité, et la participation de toutes et tous à ce service indispensable pour le développement de l'enfant et pour les familles.

Nous assumons et nous assumerons cette responsabilité. C'est la raison pour laquelle je voterai pour les deux délibérations.

Cette responsabilité doit être commune à tous les acteurs de l'enfance sur notre commune, et le travail de concertation doit être total. Cette responsabilité est aussi celle des dirigeants de Magny Loisirs dans l'évolution du mode d'administration de ce service. Cette responsabilité est aussi celle des employés, qui seront tous repris au niveau municipal,

et qui, je le sais, aiment tous leur métier, s'investissent beaucoup pour apporter de nouveaux projets, de nouvelles activités pour le développement des enfants de notre commune.

Nous n'avons pas la volonté de balayer l'histoire et la qualité reconnue de ce service qui s'est construit sur ces 20 dernières années grâce aux administrateurs successifs de l'association Magny Loisirs puisque, je le répète, nous voulons et nous devons assurer la continuité.

Être responsable, c'est donc travailler en commun, tout se dire mais aussi s'épauler pour que les enfants avec les mêmes animateurs, les mêmes valeurs, les mêmes centres de loisirs, puissent s'épanouir dans notre commune.

Nous avons clairement cette volonté et j'appelle donc chacune et chacun, en gardant sa diversité, ses sentiments, sa façon d'être à partager cette responsabilité pour l'intérêt général.